



KPMG Audit
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense
France

Fiduciaire Métropole Audit

26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
France

Nacon S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice de 9 mois clos le 31 mars 2020
NACON S.A.
396/466, rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin
Ce rapport contient 40 pages



KPMG Audit
Tour Eoho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense
France

Fiduciaire Métropole Audit

26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
France

NACON S.A.

Siège social : 396/466, rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin
Capital social : € 84 908 919

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 9 mois clos le 31 mars 2020

A l'Assemblée générale de la société NACON S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NACON S.A. relatifs au premier exercice de 9 mois clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 12 juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

a. Evaluation des titres de participation :

Risques identifiés

Les titres de participation figurent au bilan au 31 mars 2020 pour un montant net de 45 195 K€. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 3 Titres de participation » de l'annexe, la valeur recouvrable est estimée par la direction en fonction de la valeur d'usage de la participation, telle qu'évaluée globalement par la direction dans la stratégie d'ensemble du Groupe sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés du Groupe.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments prévisionnels à considérer.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable des titres de participation, mise en œuvre par la société, aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de calcul de la valeur d'usage et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances de l'activité « Gaming » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le caractère raisonnable du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan - Note 3 - Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels.

b. Valorisation du poste Editeur - coûts de développement des jeux

Risques identifiés

Au 31 mars 2020, les dépenses engagées par Nacon S.A. en tant qu'éditeur au titre du développement des jeux, sont inscrites en autres créances et s'élèvent à 55 246 K€, soit 20,7% des actifs. Ces dépenses figurent à l'actif pour leur montant net de pertes de valeur.

Les contrats signés avec les studios de développement stipulent en général le versement par l'éditeur au studio, au cours du développement du jeu, d'un minimum garanti ou de milestones forfaitaires basés sur des prévisions de ventes. En cas de dépassement des niveaux de ventes estimées, des royalties complémentaires sont versées au studio.

Comme indiqué en note 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan - Note 7 - Autres créances » de l'annexe aux comptes annuels, à la clôture de chaque exercice, pour chaque jeu, les recettes prévisionnelles font l'objet d'estimations par la Direction. Lorsque ces dernières sont inférieures aux dépenses supportées par Nacon au titre du développement du jeu, une dépréciation est pratiquée.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée au bilan constitue selon nous, un point clé de l'audit, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du recours au jugement de la direction qu'implique la détermination des ventes futures des jeux.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la société pour le suivi des dépenses relatives aux coûts de développement des jeux, la définition des modalités de comptabilisation au compte de résultat et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons sélectionné notamment des montants présentant des valeurs significatives à l'actif du bilan au 31 mars 2020 et nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations de ventes futures de jeux conduisant à la détermination de la valeur recouvrable de ces montants.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans la note 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan - Note 7 - Autres créances » de l'annexe aux comptes annuels.

c. Reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux ventes de jeux vidéo

Risques identifiés

Au 31 mars 2020, le chiffre d'affaires s'élève à 49 068 K€ et comprend notamment les ventes de jeux vidéo sur support physique et digitales.

Comme indiqué en note 2.3.2 « Notes complémentaires au compte de résultat - Note 19 - Ventilation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, d'une estimation des réductions de prix que Nacon sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.

Le chiffre d'affaires issu des ventes digitales de jeux est constaté à la date de mise à disposition du contenu aux consolistes ou plateformes. Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du jeu. Les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées.

Dans ce contexte et du fait du caractère significatif des ventes de jeux vidéo, nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la société pour la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les ventes de jeux vidéo.

Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des estimations entrant dans la détermination du chiffre d'affaires :

- S'agissant des estimations de réductions de prix sur les ventes de boîtes de jeux, dont le montant tend à diminuer du fait de la digitalisation des ventes, nous avons apprécié la cohérence de la provision enregistrée au 31 mars 2020 par rapport à l'utilisation des provisions passées et remises réellement consenties ;

- S'agissant des estimations de ventes digitales réalisées sur les plateformes utilisées pour la détermination des royautés reconnues en chiffre d'affaires mais restant à facturer au 31 mars 2020, nous avons obtenu des extractions des données des plateformes quand cela était possible ou bien avons apprécié la cohérence des estimations de la direction avec les réalisations passées.

Nous avons par ailleurs apprécié par échantillonnage l'existence du chiffre d'affaires relatif aux ventes digitales au cours de l'exercice par obtention du contrat signé, de la preuve de la mise à disposition du contenu et de l'encaissement le cas échéant.

Nous avons par enfin apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans la note 2.3.2 « Notes complémentaires au compte de résultat - Note 19 - Ventilation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 25 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société NACON S.A. par les statuts lors de la création de la société le 12 juillet 2019 pour le cabinet KPMG et par votre Assemblée générale du 22 janvier 2020 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit.

Au 31 mars 2020, les cabinets KPMG et Fiduciaire Métropole Audit étaient dans leur première année de mission de commissariat aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris la Défense, le 18 juin 2020

Roubaix, le 18 juin 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Fiduciaire Métropole Audit

Stephanie Ortega Signature numérique
de Stephanie Ortega
Date : 2020.06.18
18:53:44 +02'00'



Stéphanie Ortega
Associée

François Delbecq
Associé

1 COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2020

1.1 BILAN

1.1.1 ACTIF

ACTIF	Valeurs Brutes 31/03/20	Amort. & Prov. 31/03/20	Valeurs Nettes 31/03/20
	k€	k€	k€
Actif immobilisé			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Concessions, brevets	3 372	654	2 718
	3 372	654	2 718
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Terrains	1	-	1
Constructions	5	4	1
Autres immobilisations corporelles	703	528	175
Immobilisations en cours	16	-	16
	725	532	193
<i>Immobilisations financières</i>			
Titres de participation	48 995	3 800	45 195
Autres titres immobilisés	1	-	1
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	1 204	-	1 204
	50 200	3 800	46 400
TOTAL	54 297	4 986	49 311
Actif circulant			
Stocks et en-cours	35 534	11 728	23 806
Avances et acomptes	816	-	816
Créances			
Clients et comptes rattachés	29 480	578	28 902
Autres créances	63 464	-	63 464
Valeurs mobilières de placement	80 000	-	80 000
Disponibilités	19 671	-	19 671
TOTAL	228 965	12 306	216 659
Charges constatées d'avance	577	-	577
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-
Ecart de conversion Actif	25	-	25
TOTAL ACTIF	283 864	17 292	266 572

1.1.2 PASSIF

PASSIF	Valeurs Nettes 31/03/2020
Capitaux propres	
Capital social	84 909
Primes	89 665
Réserve légale	
Réserves indisponibles	
Autres réserves	
Résultat de l'exercice	1 396
Provisions réglementées	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	175 970
Provisions pour risques et charges	1 099
Dettes	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	63 266
Emprunts et dettes financières diverses	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 065
Dettes fiscales et sociales	1 378
Dettes sur immobilisations	4 047
Autres dettes	1 647
Produits constatés d'avance	69
TOTAL DETTES	89 472
Ecart de conversion passif	31
TOTAL PASSIF	266 572

1.2 COMPTE DE RESULTAT AU 31 MARS 2020

	Valeurs Nettes 31/03/20
Produits d'exploitation	
Ventes de produits	48 775
Ventes de services	293
Chiffre d'affaires net	49 068
Subventions d'exploitation	3
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	11 154
Autres produits d'exploitation	196
Total Produits d'exploitation	60 421
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	34 728
Variation de stocks de marchandises	-1 288
Autres achats et charges externes	11 246
Impôts, taxes et versements assimilés	211
Salaires et traitements	2 191
Charges sociales	949
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	61
Dotations aux provisions sur actif circulant	11 932
Dotations aux provisions pour risques et charges	116
Autres charges d'exploitation	228
	60 374
Résultat d'exploitation	47
Produits financiers	
Produits financiers de participation	1 372
Produits des autres immobilisations financières	5
Autres intérêts et produits assimilés	-
Reprises sur provisions financières	127
Gains de change	293
	1 797
Charges financières	
Dotations aux provisions financières	25
Intérêts et charges financières	334
Pertes de change	50
	409
Résultat financier	1 388
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 435
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	-
Sur opérations en capital	-
Reprise sur provisions	-
	0
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	15
Sur opérations en capital	-
Dotations aux provisions	-
	15
Résultat exceptionnel	-15
Participation	
Crédit impôt Mécénat	-9
Intégration Fiscale	
Impôts sur les bénéfices	33
RESULTAT NET	1 396

2 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2020

Ce document constitue l'annexe des comptes sociaux de Nacon SA au 31 mars 2020.

Ils présentent un total actif de 266 572 k€ et un profit de 1 396 k€.

Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

La société ayant été immatriculée le 18 juillet 2019 puis n'étant devenue active qu'à compter de l'apport partiel d'actifs de la branche Gaming de Bigben Interactive SA du 31 octobre 2019 avec effet comptable et rétroactif au 1^{er} octobre 2019, il n'existe pas d'informations relatives à des exercices clos antérieurs.

2.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1.1. PERIMETRE

- **Prise de participation dans le capital de Lunar Great Wall Studios S.r.l.**

Bigben Interactive SA a pris le 29 juillet 2019 une participation de 43,15% dans le capital du studio de développement italien Lunar Great Wall Studios S.r.l. plus connu sous le nom commercial RaceWard. La contrepartie s'est effectuée en numéraire.

Cette participation a été transférée de Bigben Interactive SA à NACON SA par le biais de l'apport partiel d'actif décrit ci-dessous.

Le Groupe NACON dispose d'une option exerçable à tout moment d'ici le 31 décembre 2021 pour acquérir 10% supplémentaire du capital de Lunar Great Wall Studios S.r.l.

Basé à Milan, le studio en pleine expansion prévoit de développer son équipe pour atteindre un effectif rapidement un effectif de trente collaborateurs : vétérans de l'industrie vidéo-ludique, ils sont tous passionnés de simulation de jeux de racing et plus particulièrement de motos.

La prise de participation dans ce studio permettra au Groupe NACON de renforcer son expertise sur le segment Racing qui est un des piliers majeurs de son portefeuille Jeux vidéo en développant des synergies avec ses autres studios.

- **Acquisition de l'intégralité du capital de Spiders SAS**

Bigben Interactive SA a acquis le 3 septembre 2019 en numéraire l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Spiders SAS. Deux compléments de prix relatifs à deux projets de développement en cours de la société Spiders pourront être versés entre 2022 et 2024. Ceux-ci sont plafonnés et conditionnés à l'atteinte d'un niveau de qualité et d'un nombre d'exemplaires des futurs jeux vendu.

Cette société a été transférée de Bigben Interactive SA à NACON SA par le biais de l'apport partiel d'actif décrit ci-dessous.

Créé en 2008 par d'anciens développeurs de Monte Cristo™ ayant travaillé ensemble sur le jeu *Silverfall™*, Spiders s'est spécialisé depuis plusieurs années sur le segment des jeux d'action et des jeux de rôles et dispose d'une grande expertise sur les consoles de salon. Le studio a ainsi développé 6 jeux multiplateformes parmi lesquels les emblématiques *Mars : War Logs™* dont l'action se situe sur la planète Mars, *Bound by Flame™* un RPG⁽¹⁾ médiéval-fantastique qui a connu un grand succès commercial et *The Technomancer™*, un RPG⁽¹⁾ cyberpunk. Le nouveau jeu *Greedfall™*, très attendu par la communauté des joueurs, est sorti en septembre 2019 avec une identité visuelle unique, inspirée par l'art Baroque de l'Europe du 17^{ème} siècle.

Installé à Paris, le studio compte aujourd'hui une trentaine de collaborateurs, et utilise son propre moteur de développement, le *Silk Engine*. Celui-ci intègre toutes les fonctionnalités des technologies de dernière génération et permet de créer des jeux pour toutes les plateformes, PC et consoles.

Cette opération permet au Groupe NACON d'acquies un remarquable savoir-faire, accumulé au fil de nombreuses productions par des développeurs confirmés et reconnus pour la grande qualité de leurs jeux.

- **Apport partiel d'actif du Pôle Gaming de Bigben Interactive SA à Nacon SAS**

Aspects juridiques

La société Nacon (la « **Société** ») a été immatriculée le 18 juillet 2019 sous forme de société par actions simplifiée, avec un capital social de 10.000 Euros.

Le Conseil d'Administration de Bigben Interactive SA, réuni le 4 septembre 2019, a approuvé le principe d'un regroupement des actifs et passifs constitutifs de son Pôle Gaming, par le biais d'un apport partiel d'actifs (l'« **Apport** ») au sein de la société Nacon SAS filiale à 100% de Bigben Interactive SA.

Les actionnaires de la société Bigben Interactive, réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 octobre 2019, ont approuvé la réalisation définitive de l'opération d'apport partiel d'actif. L'associé unique de la Société a également approuvé l'Apport le 31 octobre 2019, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} octobre 2019 conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce.

L'actif net apporté a été estimé à cette date à 65.087.988 Euros. Par décisions de l'associé unique de la Société en date du 31 octobre 2019, le capital social de Nacon a été augmenté d'un montant de 65.087.988 Euros pour être porté de 10.000 Euros à 65.097.988 Euros par l'émission de 65.087.988 d'une valeur nominale d'un (1) Euro chacune au profit de la société Bigben Interactive, en rémunération de l'opération d'apport partiel d'actif réalisé par la société Bigben Interactive (société apporteuse) au profit de la Société (société bénéficiaire).

L'arrêté comptable définitif en date du 1^{er} octobre 2019 ayant été établi postérieurement lors de l'approbation des comptes semestriels de Bigben Interactive du 25 novembre 2019, l'actif net apporté réel tel qu'il ressort des comptes sociaux de chacune des sociétés, s'est établi à 65.603.700 Euros. En conséquence et conformément aux dispositions du Traité d'Apport, le complément constaté du montant de 515.712 Euros a été compensé, par la société Nacon, par l'inscription de ce montant en prime d'apport au passif du bilan de la société Nacon.

Aspects opérationnels

Cette opération, qui a pris la forme d'un apport partiel d'actif tel que décrit ci-dessus englobait notamment les studios de jeux acquis durant les deux années précédentes, les filiales de distribution dédiées à l'activité jeux et les contrats liés, ainsi que tous les brevets et toutes les propriétés intellectuelles du Pôle Gaming.

En conséquence de l'Apport, Nacon détient, directement ou indirectement, les titres des sociétés Nacon (HK) Ltd, Nacon Gaming Espana, Bigben Interactive Belgium SA, Bigben Interactive Nederland BV, Bigben Interactive GmbH (Allemagne), Bigben Interactive Italia Sprl, Games.fr SAS, Cyanide SAS, Amusement Cyanide Inc., Eko Software SAS, Kylotonn SAS, Spiders SAS, Lunar Great Wall Studios S.r.l. (RaceWard) et de la joint-venture BBI USA Inc.

La Société est dirigée depuis le 31 octobre 2019 par Monsieur Alain Falc en tant que Président, puis en qualité de Président-Directeur général suite à la transformation de la Société en société anonyme le 22 janvier 2020.

Cet Apport permet de clarifier l'organisation du Groupe Bigben en distinguant juridiquement les trois Pôles à savoir le Gaming d'une part, le Mobile et l'Audio d'autre part, regroupés en deux secteurs d'activité opérationnels distincts : le secteur « Bigben - Audio / Telco » et le secteur « Nacon - Gaming ».

La création de Nacon a donné au Pôle Gaming sa nécessaire indépendance, en optimisant son organisation opérationnelle et stratégique.

- **Introduction en bourse de Nacon SA**

En dotant son Pôle Gaming d'une identité propre, Bigben Interactive lui a donné des moyens adaptés pour accroître son développement notamment en matière de financement.

Pour accompagner la croissance future de sa filiale et lui permettre de poursuivre son éventuelle politique sélective d'acquisitions de studios de jeux, Bigben Interactive SA a étudié diverses options d'augmentation et a jugé qu'une introduction en bourse de sa filiale Nacon constituait la meilleure option pour assurer le financement de son activité Gaming.

Le calendrier de l'introduction en bourse de la Société a été le suivant :

- ♦ 22 janvier 2020 : transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration et nomination des principaux organes d'administration de la Société.
- ♦ 29 janvier 2020 : approbation du document d'enregistrement de la Société par l'Autorité des Marchés Financiers (l' « AMF ») sous le numéro I. 20 – 003.
- ♦ 19 février 2020 : approbation du Prospectus par l'AMF sous le numéro 20-047.
- ♦ 20 février 2020 : diffusion du communiqué de presse annonçant l'ouverture des périodes d'offre à prix ouvert (l' « OPO ») et de Placement Global (le « PG ») (ensemble l' « Offre »), la mise à disposition du Prospectus et publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'Offre.
- ♦ 27-28 février 2020 : Clôture de l'OPO et du PG, fixation du prix de l'Offre, signature du contrat de placement et publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre.
- ♦ 03 mars 2020 : règlement-livraison de l'OPO et du PG.
- ♦ 04 mars 2020 : premier jour de négociation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sur une ligne de cotation intitulée « NACON » et début de la période de stabilisation.
- ♦ 26 mars 2020 : fin de la période de stabilisation.

En date du 4 mars 2020, suite au succès rencontré par l'Offre au public avec un prix d'action fixé à 5,50€ sursouscrite quatre fois (OPO souscrite à hauteur de 7,7 M€ avec exercice intégral de la clause d'extension, et souscription intégrale du PG), le Conseil d'administration de la Société a constaté la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et a voté une augmentation de capital de 18.181.819€ par émission de 18.181.819 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 81.818.185,50 euros (soit une prime d'émission de 4,50 euros par action ordinaire). En conséquence, le capital social s'est établi à cette date à la somme de 83.279.807 euros, divisé en 83.279.807 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

A l'issue de cette opération, la capitalisation boursière de la Société s'élevait à environ 458 M€ sur la base du cours d'introduction à 5,50€. Le flottant représentait alors 19,65% du capital de la Société et Bigben Interactive SA détient à cette date 78,17% du capital.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, et afin d'assurer la stabilisation du cours de l'action de la Société dans le cadre de son introduction en bourse, le Conseil d'administration de la Société a consenti, le 28 février 2020, à Louis Capital Markets en qualité d'agent stabilisateur, une option de surallocation permettant la souscription, au prix de l'offre soit à 5,50€, d'un nombre maximum de 1.818.181 actions nouvelles supplémentaires. Cette option de surallocation pouvait être exercée jusqu'au 27 mars 2020.

Le cours de l'action s'étant maintenu à un niveau stable, l'agent stabilisateur a notifié à la Société, le 26 mars 2020, l'arrêt des opérations de stabilisation, étant précisé que les actions de la Société offertes dans le cadre de l'opération de surallocation ont été souscrites à hauteur de 9M€. Suite à l'exercice partiel de l'option de surallocation, le Conseil d'administration de la Société a décidé une augmentation de capital d'un montant de 1.629.112 euros, par l'émission de 1.629.112 actions nouvelles supplémentaires, au prix de 5,50 € chacune, soit 1 euro de valeur nominale et 4,50 € de prime d'émission représentant une souscription d'un montant total supplémentaire, prime d'émission incluse, de 8.960.116 euros.

En conséquence, le nombre total d'actions de la Société émises dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 19.810.931 actions nouvelles, soit 23,33 % du capital de la société et portait ainsi la taille de l'émission à 109 M€. Le capital social de la Société est désormais composé de 84.908.919 actions.

Bigben Interactive SA détient donc 76,67% du capital de la Société depuis le 26 mars 2020 et conserve le contrôle de NACON SA à l'issue de cette opération.

- **Acquisition des casques Gaming et de la marque premium RIG™ RIG et création de filiales dédiées**
 - ♦ *Acquisition des casques Gaming et de la marque premium RIG™ de Plantronics Inc. (« Poly »)*

Bigben Interactive a annoncé le 5 février 2020 la conclusion d'un accord entre sa filiale NACON et Plantronics Inc. (« Poly ») portant sur le rachat de ses casques gaming et de la marque premium RIG™. La réalisation de cette opération d'acquisition d'actifs est intervenue le 20 mars 2020 après levée de conditions préalables usuelles.

Sa filiale NACON entend pérenniser et développer l'activité autour des casques RIG™, notamment sur le marché américain où la marque et les ventes de ces produits spécifiques sont particulièrement bien implantées. Cette opération devrait permettre à NACON de s'installer sur le plus important marché au monde pour ce type d'activités et de pouvoir opérer efficacement la commercialisation de l'ensemble de ses produits dédiés au Gaming.

Au-delà d'une extension à l'international sur le marché américain, cette opération devrait permettre à NACON de renforcer et d'étoffer significativement son offre Accessoires, grâce à des produits RIG™ très complémentaires et d'une qualité reconnue par les gamers, mais également d'asseoir et de renforcer le positionnement premium de sa marque Nacon®.

- ♦ *Création de deux entités en charge de la commercialisation des casques RIG*
 - Immatriculation de NACON Gaming Inc.

Faisant suite à l'accord conclu avec « Poly » (Plantronics Inc.) au dernier trimestre 2019/20 portant sur le rachat de ses casques gaming et de la marque premium RIG™ (cf section 2.2.6), Nacon a créé la société NACON Gaming Inc le 11 février 2020. Immatriculée selon les Lois de l'Etat du Delaware où se situe son siège social, elle dispose d'un établissement commercial à Seattle (Etat de Washington) et un établissement logistique à Santa Cruz (Californie). Cette société soutient les activités commerciales du Groupe aux Etats-Unis, dans le secteur des jeux vidéo et des accessoires. Elle a vocation à développer les ventes des casques RIG™ ainsi que des autres produits du Groupe NACON sur ce territoire.

- Immatriculation de NACON Pty Ltd.

Faisant suite à l'accord conclu avec « Poly » (Plantronics Inc.) au dernier trimestre 2019/20 portant sur le rachat de ses casques gaming et de la marque premium RIG™ (cf section 2.2.6), Nacon a créé la société NACON Pty Ltd le 17 mars 2020. Cette société soutient les activités commerciales du Groupe en Australie, dans le secteur des accessoires de jeux vidéo et a vocation à développer les ventes des casques RIG™ ainsi que des autres produits du Groupe NACON sur ce territoire.

2.1.2. ACTIONNARIAT

- **Acquisition de 100% du capital de Spiders SAS**
Cf 2.1.1
- **Acquisition de 43,5% du capital de Lunar Great Wall Studios S.r.l. (RaceWard)**

Cf 2.1.1

- **Franchissement de seuil**

Aucun franchissement de seuil.

L'actionnariat de la Société au 31 mars 2020 se répartit comme suit :

Actionnaires	Catégorie	% du capital	% des droits de vote (1)
Bigben Interactive SA		76,67%	76,67%
Bpifrance Investissement (2)	Investisseur Institutionnel	2,14%	2,14%
CDC Croissance (2)	Investisseur Institutionnel	0,86%	0,86%
Public		20,31%	20,33%
Contrat de liquidité		0,02%	
Total		100,00%	100,00%

(1) : droits de vote bruts

(2) : il est précisé que Bpifrance Investissement est un fonds généré par Bpifrance Participations. Bpifrance Participations est détenue par Bpifrance SA, elle-même détenue à 50% par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

2.1.3. AUTRES EVENEMENTS

- **Evolution de l'endettement**

Au cours de l'exercice 2019/20, la société NACON SA a contracté pour 35 M€ de nouveaux emprunts moyen terme (dont 19M€ juridiquement contracté par BBI SA pré-APA et 16M€ juridiquement contracté par Nacon SA post-APA) et a remboursé conformément à ses plans d'amortissements bancaires ses échéances de moyen termes et de crédit baux.

Néanmoins, la Société ayant levé 109 M€ de fonds suite à son introduction en bourse (représentant 103 M€ nette après déduction des frais d'introduction), son endettement net est négatif au 31 mars 2020.

- **Crise sanitaire du Covid-19 (Coronavirus)**

La société a été impactée par cette crise sanitaire mondiale :

- Perturbation de ses sources asiatiques d'approvisionnement en accessoires dès début janvier 2020
- Fermeture des magasins liée aux mesures de confinement imposées par les principaux pays européens dès mars 2020
- Mesure de protection des salariés et tiers (télétravail, etc.)

Sur le plan opérationnel, les services support et les équipes de développement ont été mises en télétravail dès mi-mars 2020. Le recours au chômage partiel a été limité à quelques collaborateurs dont l'activité était restreinte ou rendue impossible en télétravail.

Toutefois, l'impact financier de cette crise a été positif en termes de résultat au 31 mars 2020 : négatif sur les ventes d'Accessoires mais positif sur les ventes digitales des jeux qui ont fortement augmenté durant la période de confinement.

2.1.4. EVENEMENTS POST CLOTURE

- **Poursuite de la crise sanitaire du Covid-19 (Coronavirus)**

Etant donné la bonne dynamique des ventes en avril et en mai, la société NACON SA ne prévoit pas de répercussions négatives de cette crise sanitaire sur ses ventes et sur sa rentabilité de l'exercice 2020/21.

2.2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Application du Règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC n°2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En vue de l'établissement des états financiers, la direction de la Société peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières et les autres créances (Notes complémentaires au bilan – Autres créances).

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment la valorisation des titres de participation et des prêts associés, les engagements envers les salariés et les provisions.

2.2.1. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Non applicable étant donné que la société NACON SAS n'a que six mois d'existence opérationnelle. Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice en comparaison de celle qui s'appliquait aux activités Gaming de Bigben Interactive SA (à l'origine de la création de NACON SA par le biais de l'apport partiel d'actifs de Bigben Interactive SA vers NACON SA).

2.2.2. CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Non applicable étant donné que la société NACON SAS n'a que six mois d'existence opérationnelle. Les méthodes de présentation adoptées dans les comptes annuels sont en revanche identiques à celles utilisées dans les comptes clos au 31 mars 2019 de Bigben Interactive SA dont les activités Gaming ont été transférées à NACON SA par le biais de l'apport partiel d'actifs de Bigben Interactive SA.

2.2.3. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables sont à compter de l'exercice 2019/20 directement présentés dans les notes afférentes auxquels ils se rapportent afin d'améliorer la lecture des états financiers.

2.3. NOTES COMPLEMENTAIRES

2.3.1. NOTES COMPLEMENTAIRES AU BILAN

♦ Note 1 - Immobilisations incorporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	Reprise APA 01/10/2019	Acquisitions	Cessions ou Transferts	31-mars-20
Logiciels	114	10	-	124
Marques	1.266	1.642	-	2.908
Brevets	340	-	-	340
Total	1.720	1.652	-	3.372

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	Reprise APA 01/10/2019	Dotations	Reprises	31 mars-20
Logiciels	98	12	-	110
Marques	228	-	-	228
Brevets	312	4	-	316
Total	638	16	-	654

En cas de non renouvellement de la protection d'un brevet, celui-ci fait l'objet d'un amortissement pour le solde de sa valeur comptable.

⇒ Principe Comptable – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition.
Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Logiciels	De 12 à 36 mois
Brevets	Linéaire, 10 ans
Marques	Non amorties – tests d'impairment

♦ **Note 2 - Immobilisations corporelles**

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	Reprise APA 01/10/2019	Acquisitions	Transferts	Cessions	31-mars-20
Terrains	1	-	-	-	1
Constructions	5	-	-	-	5
Agencements des Installations	48	-	-	-	48
Matériel de transport	5	-	-	-	5
Mobilier et Matériel. de bureau	592	58	-	-	650
Immobilisations corporelles en cours	5	11	-	-	16
Total	656	69	-	-	725

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	Reprise APA 01/10/2019	Dotations	Transferts	Reprises	31-mars-20
Constructions	4	-	-	-	4
Agencements des Installations	4	2	-	-	6
Matériel de transport	4	-	-	-	4
Mobilier et Matériel de bureau	475	43	-	-	518
Total Amortissements	487	45	-	-	532

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont essentiellement amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation, selon les plans d'amortissement suivants

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 25 ans
Agencements constructions	Linéaire, entre 10 et 20 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Matériels de transport	Linéaire, 4 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans

♦ **Note 3 - Titres de participation**

Valeurs brutes des titres de participation

Sociétés	Reprise APA 1-oct.-19	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31-mars-20
Games.fr S.A.S.	2.849	-	-	2.849
Bigben Interactive Belgium	2.897	-	-	2.897
Bigben Interactive GmbH	500	-	-	500
Kylotonn	2.787	-	-	2.787
Bigben Interactive US	37	-	-	37
Nacon US	-	458	-	458
Bigben Interactive Italie	100	-	-	100
Nacon HK	117	-	-	117
Cyanide	22.874	-	-	22.874
Eko Software	9.796	-	-	9.796
Lunar	180	-	-	180
Spiders	6.400	-	-	6.400
Total Titres	48.537	458	-	48.995

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations financières**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

A la clôture de l'exercice, la direction procède à une analyse de la valeur recouvrable :

- des titres de participation
- des éventuelles créances rattachées à ces participations
- des éventuelles autres immobilisations financières se rapportant à ces participations (mali de confusion,...).

Des provisions pour dépréciation sur ces différents éléments sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'usage de la participation, telle qu'évaluée globalement par la direction selon la stratégie d'ensemble du Groupe, sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés du Groupe.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où une filiale présenterait en situation nette négative et que la société aurait une obligation (juridique ou implicite) de soutien envers cette filiale, une provision pour risque serait comptabilisée à hauteur de cette situation nette négative.

Des dépréciations de titres ont été enregistrées pour les filiales Games.fr et Eko Software. Les valeurs nettes des titres sont les suivantes :

Sociétés	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Games.fr S.A.S.	2 849	1 300	1 549
Bigben Interactive Belgium	2 897		2 897
Bigben Interactive GmbH	500		500
Kylotonn	2 787		2 787
Bigben Interactive US	37		37
Nacon US	458		458
Bigben Interactive Italie	100		100
Nacon HK	117		117
Cyanide	22 874		22 874
Eko Software	9 796	2 500	7 296
Lunar	180		180
Spiders	6400		6 400
Total Titres	48 995	3 800	45 195

(Cf 2.1.2)

Une participation minoritaire de 43,15% a été prise le 29 juillet 2019 dans le capital du studio de développement italien Lunar Great Wall Studios S.r.l. plus connu sous le nom commercial RaceWard. Nacon, dispose d'une option exerçable à tout moment d'ici le 31 décembre 2021 pour acquérir 10% supplémentaire du capital de Lunar Great Wall Studios S.r.l.

La société Bigben Interactive a également acquis le 3 septembre 2019, 100% des titres et des droits de vote de la société Spiders SAS.

La participation de Bigben Interactive dans ces deux studios ainsi que dans les autres studios existants a été transférée à la société Nacon lors de l'apport partiel d'actif susmentionné.

• **Note 4 - Autres Immobilisations financières**

En k€	31-mars-20	APA 01/10/19
Titres immobilisés	1	1
Dépôts et cautionnements	31	9
Gage-Espèces Emprunts BPI France	773	523
Contrat de Liquidité - Espèces	325	
Actions propres	74	
Total	1.204	533

Plusieurs gage-espèces ont été conservés par le prêteur BPI France lors de la souscription d'emprunts, pour un montant total de 773 K€.

Un contrat de liquidité de liquidité a été conclu au cours de l'exercice 2019/20 avec la société LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP. Ce contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 27 mars 2020. La signature de ce contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise. La signature de ce nouveau contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de

capital au titre de pratique de marché admise.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 400 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Les mouvements opérés sur le marché dégagent en fin d'exercice un disponible de trésorerie de 325k€.

Le contrat de liquidité comprend 15.960 actions pour une valeur brute de 74 k€ au 31 mars 2020.

⇒ **Principe Comptable – Autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions versées sur des loyers et de titres immobilisés. Ces cautions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition

♦ **Note 5 - Stocks et encours**

En k€	31-mars-20	APA 01/10/19
Stocks en valeur brute	35.534	34.246
Dépréciation	-11.728	-10.729
Stocks en valeur nette	23.806	23.516

Provision APA 01/10/2019	10.729
Reprise de l'exercice	-10.729
Dotation de d'exercice	11.728
Provision à la clôture – 31/03/2020	11.728

⇒ **Principe Comptable – Stocks et encours**

Les stocks sont composés d'accessoires et de boîtes de jeux valorisés au prix moyen pondéré (PMP). Le prix d'achat inclut les frais annexes.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- *Le stock « SAV » (Service Après-Vente) est déprécié à 100%.*
- *A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le dernier prix de vente (sur les douze derniers mois) avec le PMP. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée si le prix de vente moyen sur les 12 derniers mois est inférieur au PMP moyen.*
- *Des dépréciations complémentaires peuvent être comptabilisées par la Direction, au cas par cas par ligne de produits ;*
- *Enfin, et en complément des deux approches ci-dessus, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.*

♦ **Note 6 - Créances clients et comptes rattachés**

En k€	31-mars-20	APA 01.10.19
Clients et comptes rattachés	29.102	24.189
Clients douteux	378	378
Provision Risques et Clients Douteux	-578	-641
Total Clients	28.902	23.926

L'encours de créances clients remises en affacturage est de 347 k€ au 31 mars 2020 contre 2.716 k€

au 01.10.2019 (en date d'apport partiel d'actifs).

Les créances sur les filiales de distribution représentent 14.504 k€ dont 3.120 k€ non échues, traduisant une situation normale sans retard de paiement.

⇒ **Principe Comptable – Créances**

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement, après étude individuelle des dossiers. Le taux de provision des créances douteuses est de 100% du montant HT, ce poste étant constitué essentiellement de clients en Liquidation ou Règlement Judiciaire dont les perspectives de remboursement sont très faibles.

♦ **Note 7 - Autres créances**

En k€	31-mars-20	APA 01/10/19
Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs	565	1.014
Fournisseurs débiteurs	0	6
Diverses créances	17	169
Editeur Coûts de Développement des jeux	55.246	49.121
Comptes courants filiales	2.841	507
Etat, TVA	4.795	2.106
Provision pour Dépréciation	-	-
Sous total Créances Exploitation	63.464	52.923
Créances sur Immobilisations cédées	-	-
Total Autres créances	63.464	52.923

Poste « Editeur Coûts de Développement des jeux »

Il représente les dépenses engagées par Nacon S.A., éditeur, au titre des développements des jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Ces coûts intègrent notamment les sommes versées par la société au titre des royalties versées aux studios développeurs. Les contrats signés avec les studios stipulent en général le versement par l'éditeur au studio, au cours du développement du jeu, d'un minimum garanti ou de milestones forfaitaires basés sur des prévisions de ventes. En cas de dépassement des niveaux de ventes estimées, des royalties complémentaires sont versées au studio.

Les avances versées par Nacon S.A. au cours du développement des jeux sont reconnues au compte de résultat en fonction du rythme de commercialisation des jeux.

A la clôture de chaque exercice, pour chaque jeu, les recettes prévisionnelles font l'objet d'estimations par la Direction. Lorsque ces dernières sont inférieures au coût de développement du jeu supporté par Nacon, une dépréciation est pratiquée.

Le poste « Editeur Coûts de Développement des jeux » se décompose de la façon suivante :

	Valeur brute	Royautés en compte de résultat	Valeur nette
Jeux en cours de développement	28.814	-	28.814
Jeux commercialisés	48.517	22.084	26.432
Total	77.330	22.084	55.246

Poste Etat, Tva

Il comprend notamment une position de TVA débitrice de 4,3 M€ du fait de la prédominance de l'activité export de la société.

- Etat des échéances des créances

	Montant Brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Autres immobilisations financières	1.204	325	-	879
Créances Clients	29.480	29.480	-	-
Personnel et comptes rattachés	12	12	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	1	1	-	-
Etat et autres collectivités				
- Taxe sur la valeur ajoutée	4.382	4.382	-	-
- Autres impôts et taxes	413	413		-
Coûts de développement des jeux	55.246	55.246		
Débiteurs Divers	569	569	-	-
Groupe et Associés	2.841	2.841	-	-
Charges constatées d'avance	577	577		-
Total	94.725	93.846	-	879

- ♦ **Note 8 - Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont constituées à hauteur de 80 M€ d'un compte à terme d'une durée de 18 mois. Le taux d'intérêt de ce contrat est progressif par semestre. En cas de sortie ou sortie partielle avant le terme, seuls les intérêts du trimestre en cours sont perdus. Les intérêts calculés sur les trimestres précédents sont acquis.

- ♦ **Note 9 - Détail des charges constatées d'avance**

En k€	31-mars-20	APA 01/10/19
Frais Généraux et Marchandises	88	90
Crédit-Bail	10	6
Frais engagés par l'éditeur sur les jeux	477	346
Autres Charges	2	8
Total	577	450

Les frais engagés par l'éditeur sur les jeux intègrent principalement les coûts de trailers des jeux.

♦ **Note 10 - Capitaux propres**

- Tableau récapitulatif des mouvements du capital social et de la prime d'émission :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions		Augmentation de capital			Valeur nominale par action	Capital social après opération	Prix par action
		Nombre d'actions émises	Nombre cumulé d'actions en circulation	Capital social émis	Prime d'émission ou d'apport	Produit brut de l'augmentation de capital			
18/07/2019	Constitution (apport en numéraire)	10.000	10.000	10.000 €	/	10.000 €	1,00 €	10.000 €	1,00 €
01/10/2019	Apport partiel d'actif	65.087.988	65.097.988	65.087.988 €	/	65.087.988 €	1,00 €	65.097.988 €	1,00 €
28/02/2020	Augmentation de capital (offre au public)	18.181.819	83.279.807	18.181.819 €	81.818.185,50 €	100.000.004,50 €	1,00 €	83.279.807 €	5,50 €
26/03/2020	Augmentation de capital (option de surallocation)	1.629.112	84.908.919	1.629.112 €	7.331.004 €	8.960.116 €	1,00 €	84.908.919 €	5,50 €

- Capital social

Le capital social est composé de 84.908.919 actions d'une valeur nominale de 1 €. Se référer au point 2.1.2

- Primes d'émission et d'apports

Les mouvements constatés sont les suivants :

Primes d'émission

Se Référer au tableau ci-dessus

Primes d'apport

En application des conditions de l'article 7.4 du traité d'apport la différence positive entre l'actif réel et l'actif net estimé dans le traité d'apport partiel d'actifs (APA) a été inscrite au passif du bilan de la société Nacon en prime d'apport pour un montant de 515 712.35 €

Actif réel apporté : 65 603 700.35 €

Actif net estimé dans l'APA : 65 087 988.00 €

- Réserves

Se Référer au tableau ci-dessus

♦ **Note 11 - Variation des capitaux propres**

Capitaux propres 18 juillet 2019 (constitution)	10.000,00 €
Apport partiel d'actif	65.603.700,35 €
Augmentation de capital (offre au public)	100.000.004,50 €
Augmentation de capital (option de surallocation)	8.960.116,0 €
Résultat net de l'exercice 2019/2020	1.396.037,48 €
Capitaux propres 31 mars 2020	175.969.858,33 €

♦ **Note 12 - Provisions pour risques et charges**

En k€	APA 01/10/2019	Dotations	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	31-mars-20
Provision pour perte de change	127	25	127	-	25
Provision pour Contentieux Prop. Industrielle	530	-	-	-	530
Provision pour Indemnité retraite	114	2	-	-	116
Provision sur retour produits défectueux	314	428	314	-	428
Total	1.085	455	441	-	1.099

• Provision pour risque de change

Compte tenu de l'évolution sur la parité EUR / USD, les écarts de change présentent une moins-value latente de 25 k€ intégralement provisionnée, la provision de 127 k€ de l'an dernier ayant été majoritairement reprise cette année.

• Litige de propriété industrielle

Compte tenu de l'état des procédures en cours et des actions en défense, la direction reste confiante dans sa capacité à résoudre ce litige sans perte financière. Néanmoins, une condamnation de 530 k€ pour concurrence déloyale ayant été prononcée à l'encontre de la société, une provision de ce montant a été constituée au 31 mars 2015. Aucune provision supplémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2020. Cette position est similaire à celle retenue aux 31 mars 2017, 2018 et 2019.

Par ailleurs, le Groupe est engagé dans d'autres procédures peu significatives à l'encontre de certains de ses fournisseurs ou concurrents susceptibles d'aboutir à des conclusions positives en sa faveur :

- Nacon a assigné un fournisseur d'accessoires pour rupture abusive du contrat d'approvisionnement. Le 19 novembre 2019, la cour d'appel de Berlin a proposé aux parties un accord transactionnel favorable à Nacon sur la base de la valeur du stock acquis par Nacon. Cette proposition a été rejetée par le fournisseur et la procédure se poursuit donc.
- Un litige oppose un éditeur canadien à l'un des studios de Nacon SA, et porte sur la violation supposée d'un contrat de développement d'un jeu vidéo. Il a été porté devant la Cour supérieure du Québec en décembre 2017. La société Nacon SA, dans le cadre de sa défense déposée en avril 2018, met en exergue une demande manifestement mal fondée de cet éditeur et demande notamment à la Cour, de déclarer abusive la demande de cet éditeur et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts sous la forme de ses honoraires d'avocats et de ses autres débours
- Un dernier litige oppose Nacon SA en tant qu'éditeur à un studio de développement étranger, et porte sur de prétendus manquements dans le cadre de relation contractuelle et notamment sur des réclamations relatives à la propriété intellectuelle qui apparaissent contestables à Nacon SA.

La société Nacon SA considère ces poursuites sans fondement. Ces litiges ne présentant aucun caractère sérieux, elle les a cartographiés dans la catégorie des contentieux non significatifs. En tant que tels, la Société n'a pas pris la décision de les provisionner sur le plan comptable.

⇒ Principe Comptable – Provisions pour risques et charges

Engagement en matière de retraite : A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros. Cet engagement est calculé tenant compte d'un départ en retraite volontaire des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

Hypothèses retenues	mars-20
Taux d'actualisation	1.57%
Turnover	7.0% à 8.0%
Table de mortalité	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires	
<i>Cadres</i>	2.00%
<i>Agents de maîtrise et employés</i>	2.00%

Autres provisions :

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

♦ **Note 13 - Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit**

En k€	mars-20	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	APA 01.10.19
Emprunts auprès des établissements de crédit	63.195	14.515	47.214	1.466	52.773
Concours bancaires courants	13	13	-	-	3.008
Financement Factor	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus sur emprunt	58	58	-	-	22
Total	63.266	14.586	47.214	1.466	55.803

♦ **Note 14 - Dettes d'exploitation**

Toutes ces dettes sont à moins d'un an, le détail est le suivant :

En k€	31-mars-20	APA 01.10.19
Dettes fournisseurs	19.065	25.229
Dettes sociales	1.038	822
Dettes fiscales	340	756
Total	20.443	26.807

♦ **Note 15 - Autres dettes diverses**

En k€	31-mars-20	APA 01.10.19
Clients, remises de fin d'année à accorder	1.647	801
Clients créditeurs		699
Compte courant filiales		
Dettes sur immobilisations	4.047	2.410
Total	5.694	3.910

Les dettes sur immobilisations contiennent notamment la dette sur complément de prix octroyé lors de l'acquisition du studio Spiders SAS.

♦ **Note 16 - Etat des échéances des dettes**

	Montant brut 03/2020	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	63.266	14.586	47.214	1.466
Fournisseurs et comptes rattachés	19.065	19.065	-	-
Personnel et comptes rattachés	440	440	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	598	598	-	-
Etat et autres collectivités				
- Impôt sur les sociétés	33	33	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	47	47	-	-
- Autres impôts et taxes	260	260	-	-
Dettes sur immobilisations	4.047	4.047	-	-
Créditeurs Divers	1.647	1.647	-	-
Produits constatés d'avance	69	69	-	-
Total	89.472	40.893	47.214	1.466

♦ **Note 17 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat**

Rubriques	Entreprises liées	Participations
Actif immobilisé		
Participations	48.995	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	14.390	-
Autres créances	125	-
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	9.662	-
Dettes sur immobilisations financières	2.400	-
Autres dettes	605	-
Résultat financier		
Produits financiers	5	-
Dividendes reçus des filiales	1.372	-
Charges financières	5	-
Intégration fiscale		
Crédit d'impôt Mécénat	-	-

Les valeurs indiquées dans ce tableau correspondent aux valeurs brutes hors dépréciations éventuelles.

♦ **Note 18 - Détail des charges à payer**

En k€	31-mars-20	APA 01/10/19
Intérêts courus auprès des Banques	58	22
Fournisseurs, factures non parvenues	4.013	4.563
Dettes sociales	608	451
Jetons de Présence	30	
Taxes assises sur salaires	76	49
Dettes fiscales	289	143
Clients, remises de fin d'année à accorder	1.585	801
Intérêts Dettes Diverses	13	29
Total	6.672	6.058

2.3.2. NOTES COMPLEMENTAIRES AU COMPTE DE RESULTAT

- ♦ **Note 19 - Ventilation du chiffre d'affaires**
- Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En k€	31-mars-20
France	7.859
Export	41.209
Total	49.068

Principe Comptable – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.

- *Vente de jeux retail et vente d'accessoires : Le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo et les accessoires est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et d'une estimation des réductions de prix que Nacon sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.*
- *Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à la date de mise à disposition du contenu aux consolières ou plateformes. Nacon agit en tant que principal vis-à-vis des consolières et plateformes auxquels les masters des jeux sont transmis (et non vis-à-vis des utilisateurs finaux) et reconnaît ainsi en chiffre d'affaires les montants prévus aux contrats avec ces consolières et plateformes (et non les montants facturés aux clients finaux). Les montants garantis par les plateformes sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées.*

- ♦ **Note 20 - Autres produits d'exploitation et reprises de provisions**

En k€	31-mars-20
Reprise sur provisions d'exploitation	
- Stocks	10.729
- Actifs circulants	267
- Risques et charges	
Sous-total	10.996
Produits divers d'exploitation	
- Transferts de charges	158
- Autres produits d'exploitation	196
Sous-total	354
Total	11.350

Les transferts de charges correspondent essentiellement à la refacturation de frais envers les différentes filiales pour 86 k€.

♦ **Note 21 - Frais de Recherche & Développement**

En k€	31-mars-20
Dépôts	164

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par la société.

♦ **Note 22 - Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation**

En k€	31-mars-20
Immobilisations Incorporelles	16
Immobilisations corporelles	45
Stocks	11.728
Autres actifs circulants	204
Risques et charges	116
Total	12.109

♦ **Note 23 - Résultat Financier**

En k€	31-mars-20
Dividendes reçus des filiales	1.372
Gains/Pertes de change	243
Intérêts sur prêts versés aux filiales	-5
Intérêts prêts reçus des filiales	5
Intérêts reçus	
Provision/reprise risque de change	102
Provision pour perte latente sur instruments dérivés	
Provisions ou Reprises sur titres Filiales	
Provisions sur actions propres	
Intérêts versés	-329
Total	1.388

Les dividendes reçus des filiales correspondent aux dividendes reçus de la filiale Nacon HK Ltd.

- ♦ **Note 24 - Résultat exceptionnel**
- Détails des produits et charges exceptionnels

En k€	31-mars-20
Détail des charges exceptionnelles	
Mali sur Actions propres	-
Amortissements Dérogatoires	-
Dotations immob corporelles	-
VNC des Frais Acquisition Titres MDL Group	-
VNC des titres : Liquidation Newave	-
Autres charges exceptionnelles	15
Total	15
Détail des produits exceptionnels	
Cession des éléments d'actif immobilisé cédés	-
Boni sur Actions propres	-
Reprises immob corporelles	-
Reprises sur titres – Liquidation Newave	-
Reprises Amortissements Dérogatoires	-
Autres produits exceptionnels	-
Total	15

- Résultat exceptionnel par nature

En k€	31 mars-20
Résultat sur cession actions propres	-
Plus-value cession immobilisation corporelle	-
VNC des Frais Acquisition Titres MDL Group	-
Amortissements Dérogatoires	-
Autres	(15)
Total	(15)

- ♦ **Note 25 - Impôts sur les bénéfices**

- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En k€	Résultat courant	Résultat exceptionnel et participation	Divers	Total
Résultat avant impôt	1.435	-15	9	1.429
Taux de droit commun 28 %	-	-	-	-33
Résultat après impôt	1.435			1.396

Le poste Divers correspond au crédit d'impôt Mécénat pour un total de 9 k€.

- Situation fiscale différée et latente

Impôt dû sur :

Provisions réglementées	-
Charges déduites fiscalement non encore comptabilisées	-
Total accroissements	-

Impôt payé d'avance sur :

Charges non déductibles temporairement (année suivante) :	
Participation des salariés	-
Contribution sociale de solidarité	20
A déduire ultérieurement :	
Ecart de conversion passif	-
Provision risque de change	25
Jetons de présence	47
Provision pour retraite	116
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés	0
Total allègements	208

(au taux de droit commun 28 %)

- Contrôle fiscal

Il est à noter que Bigben Interactive SA a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'administration fiscale sur les exercices couvrant la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2018 qui intègre l'activité « gaming » de BigBen Interactive SA transférée au 1^{er} octobre 2019 chez Nacon SA. Une proposition de rectification a été reçue le 2 mars 2020. Bigben Interactive SA compte répondre à l'administration dans le respect des délais administratifs impartis dans le contexte de la crise sanitaire covid-19 en contestant la majorité des redressements proposés.

Dans le cadre de l'apport partiel d'actif réalisé, Bigben Interactive SA et Nacon SA sont débitrices solidaires des impositions relatives à l'activité « gaming » dont le fait générateur est intervenu antérieurement à la réalisation de l'opération d'apport. La société bénéficiaire peut contester auprès de l'administration et des juridictions le bien-fondé des rappels d'impôts concernés dans la limite des sommes dont elle peut être déclarée redevable au titre de cette solidarité et la société apporteuse peut également introduire un litige en matière de recouvrement au même titre que la société bénéficiaire.

Dans le cas où ces redressements seraient confirmés, les conséquences financières seraient très limitées dans la mesure où les charges réintégréées par l'administration fiscale seraient déduites sur les exercices ultérieurs.

2.3.3. AUTRES INFORMATIONS

♦ **Note 26 - Engagements hors bilan**

- Garanties accordées

Engagements donnés	Bénéficiaire	mar. 2020	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	CIC	5000	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Banque Postale	5000	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	CIC	2000	Nantissement des titres Kylotonn SAS
Garantie bancaire	CIC	4000	Nantissement des titres Spiders SAS
Garantie bancaire	BPI	773	Retenues de garantie sur plusieurs emprunts souscrits entre 2017 et 2019 (présentées en autres immobilisations financières au bilan)

- Crédits documentaires import

Au 31 mars 2020, aucun crédit documentaire import n'a été mis en place.

- Gestion du risque de change

La société n'est engagée au 31 mars 2020 dans aucun contrat de type « FX TARN/ Accumulateur ». Les TARNs / Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels le Groupe s'engage à acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. Le TARN / Accumulateur est une stratégie visant à accumuler des USD à un cours amélioré par rapport aux cours comptant et à terme actuels en contrepartie d'une incertitude sur le montant total de USD potentiellement accumulés. En cas de variation importante du taux de change EUR / USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vende des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces instruments.

⇒ Principe Comptable – Gestion du risque de change

Les créances en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Concernant le risque de change, la plupart des achats, notamment les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD et GBP principalement).

- Gestion du risque de taux

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

- Covenants bancaires

Afin de financer les acquisitions de ses studios de développement Cyanide SA, Kylotonn SAS, Eko Software SAS et Spiders SAS, ainsi que les coûts de développement de son métier Edition, Bigben Interactive a obtenu plusieurs prêts remboursables sur 5 ans qui ont été transférés par le biais de l'apport partiel d'actif susmentionné à sa filiale NACON SA. Ces prêts contiennent les covenants suivants :

Covenant	Norme	Statut
RATIO 1 : RATIO DE COUVERTURE DES FRAIS FINANCIERS		
EBITDA consolidé Frais Financiers Nets consolidés	> 6,00	Respecté
RATIO 2: LEVIER NET		
Dettes financières Nettes consolidées EBITDA consolidé	< 2,00	Respecté

Tous les covenants sont respectés au 31 mars 2020.

♦ **Note 27 - Engagements de crédit-bail au 31 mars 2020**

En k€	Clim rue Orfila	Véhicules	Total	
VALEUR DES CONTRATS	16	269	285	
VALEUR ORIGINE	15	264	279	
REDEVANCES PAYEES				
	Cumuls antérieurs	1	98	99
	Exercice en cours	3	35	38
REDEVANCES A PAYER				
	< 1 an	4	61	65
	De 1 à 5 ans	8	75	83
	> 5 ans	-	-	-
	Total	12	136	148
VALEUR RESIDUELLE	-	3	3	
MONTANT CHARGES	2	32	34	

♦ **Note 28 - Actions gratuites**

• Plan d'Actions gratuites

- Les plans d'actions gratuites 2008, 2010, 2011 et 2016 sont achevés (actions Bigben Interactive attribuées aux salariés de Nacon SA).
- 166.995 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 3 septembre 2018 aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. L'ensemble des entités du Groupe Nacon ayant rempli pleinement ou partiellement leur condition de performance, la quantité de 150.616 Actions Gratuites 2018 a été définitivement acquises par les bénéficiaires du Groupe Nacon.
- 19.799 Actions Gratuites avait été attribuées par le Conseil d'administration de Bigben Interactive du 26 novembre 2018 à certains hommes clés de studios nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue. La condition de présence des salariés concernés ayant été respectée, l'attribution définitive des 19.799 actions gratuites à ces salariés a eu lieu le 26 novembre 2019.
- Le Conseil d'administration du 4 septembre 2019 a attribué 221.822 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe NACON. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2019 ont été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2020 par toutes les entités du Groupe NACON. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 4 septembre 2020 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 185.508 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2020, représente donc le nombre maximum d'actions attribuables au 4 septembre 2020.

Date d'attribution du plan (CA)	31/08/2016	31/08/2017	03/09/2018	26/11/2018	04/09/2019
Date de l'Assemblée Générale de Bigben Interactive, société mère de Nacon	AGE 22/07/2016	AGE 21/07/2017	AGE 20/07/2018	AGE 20/07/2018	AGE 19/07/2019
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	69 300	85 710	166 995	19 799	221 822
Nombre d'actions définitivement attribuées	67 850	86 360	150 616	19 799	N/A
Nombre d'actions potentiellement attribuables au 31 mars 2020	-	N/A	N/A	N/A	185 508
Date d'attribution des actions gratuites	31/08/2016	31/08/2017	03/09/2018	26/11/2018	04/09/2019
Fin de la période d'acquisition	31/08/2017	31/08/2018	03/09/2019	26/11/2019	04/09/2020
Fin de la période de conservation	31/08/2019	31/08/2020	03/09/2021	26/11/2021	04/09/2022
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	5,05	9,72	10,62	7,72	12,0
Cours de l'action à la date d'acquisition	9,79	10,52	11,8	14,9	N/A

♦ **Note 29 - Rémunérations des dirigeants**

• Rémunération du Comité de Direction

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction de la société se sont élevées au titre de l'exercice 2019/2020 à 298 k€.

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction au titre de leurs fonctions de mandataire social

en milliers d'euros	Avantages à court terme	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail
au 31 mars 2020	298	-	-

♦ **Note 30 - Transactions avec des parties liées – Règlement ANC 2010.02**

A compter du 4 mars 2020, n'étant plus détenue à 100% par sa maison mère Bigben Interactive SA, il est devenu nécessaire pour NACON SA de détailler les transactions avec les parties liées au groupe Bigben Interactive :

A compter du 1^{er} octobre 2019, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre certaines entités du Groupe Bigben, notamment la maison mère du Groupe Bigben, Bigben Interactive SA et les entités du Groupe Nacon. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe consistent en :

A l'intérieur du Groupe Nacon :

- des facturations de coûts de développement des studios du groupe à la société NACON SA : chaque studio développe des jeux dont le coût unitaire s'établit généralement à plusieurs millions d'euros et est divisé en « milestones » sur la durée du développement du jeu (généralement deux ans). Ces milestones sont payés par NACON SA aux studios.
- l'approvisionnement de NACON SA en produits Accessoires auprès de la société NACON HK

Ltd : NACON HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque pour NACON SA. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de NACON HK Ltd à NACON SA. Les filiales de distribution européennes de NACON SA s'approvisionnement ensuite en produits Groupe auprès de la société NACON SA.

Avec le Groupe Bigben Interactive (maison-mère) :

- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben Interactive SA, à la Société NACON SA et à ses filiales, s'établissant à 2,5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisé par NACON SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- de manière résiduelle, l'approvisionnement
 - o en produits audio par la société Bigben Interactive SA auprès de certaines filiales³⁴ de Nacon qui continuent à vendre de façon limitée d'autres produits du Groupe Bigben en sus des produits gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc.
 - o par la société Bigben Connected SAS auprès de ces de ces mêmes filiales en produits Mobile : les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.)
 - o Ces ventes représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2020 : 6,1 M€ soit 4,7% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON,
- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par Bigben Interactive SA ou NACON SA, s'établissant à 23 800 € en faveur de Bigben Interactive SA et à 48 800 € en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 25 000 € par mois en faveur de NACON SA),
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par Bigben Interactive SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 M€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre Bigben Interactive et NACON; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

◆ **Note 31 - Effectif moyen de la période**

Personnel salarié	31 mars-20	APA 01.10.19
Cadres	65	60
Agents de Maîtrise	14	13
Employés	18	16
Total	97	89

³⁴ Préalablement à l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de Bigben Interactive au profit de NACON, les filiales Bigben Interactive Italia, Bigben Interactive Belgium, Bigben Interactive GmbH et Games.fr réalisaient moins de 2m€ de chiffre d'affaires sur l'Audio et le Mobile. Il a été décidé lors de l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de ne pas les « scinder », c'est-à-dire de ne pas créer une 2ème filiale locale pour accueillir l'activité Audio/Telco qui n'aurait pas eu la taille critique pour exploiter cette activité en stand alone. Ce chiffre d'affaires rentre dans la catégorie « Autres » du chiffre d'affaires de NACON.

La Société NACON SA n'a qu'une existence de 6 mois : son effectif ne lui a été transféré que lors de l'apport partiel d'actif de Bigben Interactive du 31 octobre 2019 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} octobre 2019. Son effectif moyen en est donc affecté pour l'exercice en cours.

♦ **Note 32 - Convention d'intégration fiscale**

A noter que Games.fr, entrée le 1^{er} avril 1999 dans le groupe d'intégration fiscale de Bigben Interactive, préalablement détenue à 100% par Bigben Interactive SA, a été transférée à NACON SA lors de l'apport partiel d'actif de la branche Gaming de Bigben Interactive SA vers NACON SA du 31 octobre 2019, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} octobre 2019. Cette filiale est ensuite automatiquement sortie du groupe d'intégration fiscale de Bigben Interactive lorsque NACON SA est entrée en bourse le 04 mars 2020, son pourcentage de détention indirect par le Groupe Bigben Interactive étant devenu inférieur à 95%.

Au 31 mars 2020, aucun groupe d'intégration fiscale n'existait au sein des entités de NACON SA.

Tableau des filiales et participations

	Capital		Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avais donnés pour la société	Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	Capitaux propres	autres que le capital		Brute	Nette					
Filiales (détenues à + de 50 %) en K€										
Game's.fr S.A.S.	1 000	551	100%	2 849	1 549	-	-	3 583	87	-
Bigben Interactive Belgique SA	300	813	100%	2 897	2 897	-	-	7 464	165	-
NACON HK Ltd – Hong-Kong	3 781	420	100%	117	117	-	-	16 627	1 795	1 372
Bigben Interactive GmbH - Allemagne	500	856	100%	500	500	-	-	18 029	388	-
Bigben Interactive Italie	100	1 310	100%	100	100	-	-	7 030	1 517	-
Kylotonn	405	-353	100%	2 787	2 787	-	-	7 495	1 183	-
Cyanide	435	7 419	100%	22 874	22 874	-	-	5 081	23	-
Eko Software	65	888	100%	9 796	7 296	-	-	2 989	823	-
Nacon USA	458	0	100%	458	458	-	-	0	-114	-
Spiders	10	2 010	100%	6 400	6 400	-	-	8 230	3 108	-
Participations (détenues entre 25 et 50 %)										
Bigben Interactive US	89	-1	50%	37	37	-	-	23	-2	-
Lunar	20	471	43,15%	180	180	-	-	794	217	-

18.1.2 Changement de date de référence comptable

Se référer aux comptes consolidés annuels présentés en section 18.1.6.

18.1.3 Normes comptables

Se référer aux comptes consolidés annuels présentés en section 18.1.6.

18.1.4 Changement de référentiel comptable

Non applicable.

18.1.5 Informations financières en normes comptables nationales

Se référer aux comptes sociaux annuels présentés en section 18.1.1.

18.1.6 États financiers consolidés